



Drogues au volant La Police Borraine est intransigeante !

Dans le cadre du Fonds des Amendes Pénales et dans un souci constant de lutter contre les accidents de roulage avec lésions corporelles, la **Zone de Police Borraine** a récemment investi dans un **laboratoire mobile**. Ce véhicule dernier cri en la matière et d'une valeur approximative de 116 000€, permet lors de barrages routiers de **contrôler immédiatement et sur place** les conducteurs soupçonnés d'être sous l'influence de drogue.

LE VEHICULE : OPEL MOVANO

Ce laboratoire mobile pour contrôles routiers a été conçu en 2 parties, l'une dédiée à l'administratif et l'autre au laboratoire proprement dit.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Simple cabine

Moteur : 2,5l Turbo diesel

Verrouillage centralisé commandé à distance

Boîte manuelle 5 vitesses

Rétroviseurs à commande électrique

Airbag conducteur et passager

Accès par 2 portes battantes : l'une à l'arrière, l'autre sur le côté droit

Baies en verre sécurit pour un maximum de sécurité

Présence de 2 marchepieds (arrière et latéral)

Auvent latéral en toile à banne

Eclairage extérieur : 3 spots directionnels

L'espace administratif se compose de 2 banquettes 2/3 personnes placées en vis-à-vis. On y dispose de petites tablettes rabattables permettant d'y déposer un ordinateur portable.

On y trouve aussi un frigo de 60 litres surmonté d'un placard destiné à contenir un fax ou d'un ordinateur.

L'espace laboratoire comprend un plan de travail intégrant un évier en inox alimenté par un réservoir de 20litres. Les eaux usées sont récupérées dans un autre réservoir de même contenance.

Une banquette haute pouvant servir de table d'examen médical y a également été placée. Notons que ce véhicule est de plus équipé d'un WC chimique à cassette.

L'EQUIPEMENT ELECTRONIQUE

L'installation de 2 téléphones mobiles y est prévue tout comme celles d'un PC portable et d'un copieur/fax/scanner.

Bien entendu ce véhicule est recouvert de l'habillage propre aux Polices Locales et en l'occurrence de la Police Borraine. Comme tous les véhicules de service, il est équipé d'une sirène, de gyrophares et d'une radio Astrid,

UNE FORMATION SPECIFIQUE POUR NOS POLICIERS

Contrairement au contrôle d'alcoolémie, un contrôle drogue nécessite de connaître les catégories de psychotropes, les signes physiques qu'ils induisent mais aussi leurs effets sur l'organisme.

C'est pourquoi, pour effectuer de tels contrôles, les policiers de la Zone Borraine suivent 14 heures de formation.

Ce cours fait la part belle à la théorie mais la pratique y est aussi abordée :

- 10h de théorie : les drogues, leurs catégories, les test, les bases légales, les droits et devoirs de la personne contrôlée, sans oublier la rédaction du procès-verbal des constatations.
- 4h de pratique : simulations de contrôles

TOLERANCE ZERO LORS DES CONTRÔLES

La consommation de produits psychotropes est susceptible d'entraîner les effets suivants :

- Rétrécissement du champ visuel
- Augmentation de la sensibilité à l'éblouissement
- Altération de l'appréciation des distances
- Diminution des réflexes
- Surestimation des capacités

Imaginez les résultats lorsqu'on se trouve au volant...

C'est pourquoi les contrôles drogues sont très fréquents et induisent une batterie d'examens.

Lors d'un contrôle, les policiers demandent les papiers du véhicule et observe attentivement les **réactions du conducteur** : sudation, tremblements, tics, ...

Ils s'attachent aussi à repérer les paupières lourdes, le regard flou, les yeux injectés de sang, une bouche sèche ou salivation abondante, ...

Le conducteur est ensuite invité à descendre du véhicule afin que les policiers puissent observer sa démarche, ils en profitent pour lui poser des questions. Leur attention se porte alors sur un éventuellement bégaiement, un bouche pâteuse ou encore une personne trop bavarde.

Si les soupçons se confirment, la personne est invitée à passer d'autres tests pour notamment contrôler le strabisme, l'équilibre sur une jambe, le demi-tour sur une ligne blanche... Les résultats sont alors reportés dans une grille, si plusieurs cases sont cochées un **prélèvement d'urine** est demandé. On y détectera à l'aide d'un réactif chimique la présence éventuelle de cannabis, d'amphétamine, de méthamphétamines, de morphine et/ou de cocaïne. Si ce test est positif, un médecin est appelé pour procéder à une **prise de sang**.

Le Parquet est alors contacté et requiert un retrait de permis pour une durée minimale de 15 jours.

DE LOURDES SANCTIONS

Outre le retrait de permis de 15 jours, les sanctions varient de 1 000€ à 10 000€, auxquels s'ajoute une peine de prison allant de 15 jours à 6 mois et bien entendu d'une déchéance du droit de conduire de 8 jours à 5 ans.

Au vu des dangers liés à la consommation de drogues, des peines encourues, et des cicatrices (tant physiques que mentales) que peuvent laisser des accidents de roulage avec lésions corporelles. Le Chef de Corps de la Police Borraine se demande « *si le jeu en vaut vraiment la chandelle* »...



*Visuels en version numérique et en haute définition
disponibles sur simple demande auprès
du service communication.*

Pour la Police Boraine,
Siham ZANNOUN - Consultante en communication
Tél. : 065.61.00.41 - Fax : 065.61.00.29